

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 26 février 2018

Présents :

GEFFROY Mathieu, LE CAM Hervé, COURTOIS Jean-Yves, GESTIN Joseph, GAUTIER Anne, LE CAM Georges, PAMPANAY Fabienne, LE LOUARN Serge, QUENDERFF Jean-Luc, STEUNOU Sylvie, LE PRÉ René, SAVÉAN Bernard, PINSON Zofia.

Absent excusé: AKALP Jacqueline

Secrétaire de séance : LE PRE René

Révision annuelles des tarifs communaux

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des travaux de la commission d'appel d'offres suite à la consultation d'entreprises par voie de procédure adaptée dans le cadre de la réhabilitation de la salle des fêtes. La commission s'est réunie le jeudi 22 février 2018 afin d'arrêter ses propositions au conseil municipal.

Il propose de retenir les entreprises ayant obtenu la meilleure note pour chaque lot. Les entreprises à retenir par lot seraient donc les suivantes :

Lot	Entreprise retenue	Montant de l'offre de base	Variantes et options retenues	Montant des variantes et options retenues	Montant total de l'offre
1-terrassment – VRD – Espaces verts	GUEGUAN TP ROSTRENEN	18 701.36 €	-	-	18 701.36 €
2- Démolition	SFB OUEST TREGUEUX	29 800.00 €	-	-	29 800.00 €
3- Gros œuvre	JEAN CONNAN ST NICOLAS DU PELEM	51 050,00 €	-	-	51 050.00 € (12 pour)
4- Charpente bois	LE CAM TREGUEUX	21 140.00 €	-	-	21 140.00 €
5- Couverture ardoise	KERLAU COUVERTURE MERLÉAC	15 424.00 €	-	-	15 424.00 €
6- Bardage et ossature bois	PAMPANAY LANRIVAIN	23 549.96 €	-	-	23 549.96 €
7- Menuiseries extérieures	LE CLECH ST NICOLAS DU PELEM	45 437.00 €	Store extérieur commande électrique à bouton poussoir	4 260.00 €	49 697.00 € (12 pour, 1 abstention)
8- Serrurerie	METAFER PLAINTTEL	78 068.52 €	Moins value acier corten	- 14 124.00 €	63 944.52 €
9- Menuiseries intérieures	LE CLECH ST NICOLAS DU PELEM	24 470.10 €	Lambris bois intérieur voile béton de la scène Rideaux occultants de fenêtres	627.00 € 4 420.00 €	29517.10 €
10 – Agencement	BC AGENCEMENT TREGUEUX	6 622.90 €			6622.90 €
11- Faux plafonds – plâtrerie	LE GALL NOEL PLOUNEVEZ-QUINTIN	54 000.00 €		3 874.91 €	54000 €
12- Carrelage – faïences –	LE BORGNE QUESSOY	23 898.71 €			23898.71 €

parquet					
13- Peinture	TANGUY- LAUNAY ST MAYEUX	22 974.88 €	Dépose complète et réfection parquet compris vitrification	7 089.00 €	30 063.88 €
14- Mobilier de cuisine	CAILLAREC – ST BRIEUC	46 545.15 €	2 armoires froides Sauteuse remplace marmite Congélateur remplace conteneur isotherme Four mixte à la place du fous 4 feux	- 2 876.53 € 424.02 € - 1 282.69 € 3 373.17 €	46 183.12 €
15- Plomberie – sanitaire – ventilation	PLOMB'ELEC ST NICOLAS DU PELEM	20 903.95 €	-	-	20 903.95 €
16- Électricité – chauffage	MARCEL GILOT ROSTRENEN	33 500.00 €	-	-	33 500.00 €
TOTAUX		516 086.53 €			517 996.50 €

Mathieu GEFROY, Maire, pouvant être considéré intéressé, se retire du vote. Hervé LE CAM, adjoint au Maire, présente la délibération au vote. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité pour le lot 3, gros œuvre, à décide d'attribuer les lots comme proposé par la commission d'appel d'offres ; mandate Monsieur le Maire pour la signature des pièces des marchés ; précise que les sommes nécessaires seront inscrites à l'article 2313 – opération « Bâtiments communaux » au budget primitif 2018.

Acquisition d'un kilomètre lors du passage de la Redadeg

Monsieur le Maire annonce qu'il est possible d'acquérir des kilomètres pour soutenir la Redadeg, course en faveur de la langue bretonne. La course passe à LANRIVAIN le jeudi 10 mai vers 9 h. Les kilomètres sont vendus aux collectivités et associations au tarif de 200 € l'unité. L'association des parents d'élèves de l'école a acquis le km n° 1288 (entre St Antoine et le bourg). La commune pourrait acheter le km suivant, passant dans le bourg. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'acquérir le kilomètre n°1289 passant dans le bourg de LANRIVAIN

Rapport annuel d'assistance technique de la station d'épuration

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2017 pour l'assistance technique de la station d'épuration réalisé par le SATESE, service du conseil départemental, en charge du suivi technique des stations d'épurations des communes. Le système communal enregistre 71 branchements, soit 107 habitants raccordés ainsi que les établissements recevant du public. Les résultats des analyses et des tests réalisés cette année indiquent comme à l'accoutumée un très bon fonctionnement de la filière d'épuration des eaux usées. Les résultats sont conformes à l'arrêté préfectoral ainsi qu'à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide ce rapport annuel

Subvention de fonctionnement pour les élèves habitant hors commune scolarisés à LANRIVAIN

Monsieur le Maire rappelle que l'école de LANRIVAIN accueille 31 enfants à la rentrée de septembre 2017, répartis comme suit :

- 8 habitant TREMARGAT
- 4 habitant PLOUNEVEZ-QUINTIN
- 5 habitant PEUMERIT-QUINTIN
- 3 habitant KERIEN
- 1 habitant SAINT-NICOLAS-DU-PELEM Par le passé, les communes de PLOUNEVEZ-QUINTIN et de ST-NICOLAS-DU-PELEM, disposant d'une école, ont fait savoir qu'elles ne verseraient pas cette aide.
- La commune de PEUMERIT-QUINTIN a plafonné à 500 € la subvention à verser à LANRIVAIN, car elle fait partie d'un RPI avec MAEL-PESTIVIEN et ST-NICODEME. Pour rappel, le montant annuel préconisé par le Préfet des Côtes d'Armor, s'élève à 519 € par élève. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention de fonctionnement au tarif maximal préconisé par le Préfet, soit 519 € par enfant scolarisé.

Questions diverses

- Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de Yannick BOTREL, Sénateur, Rémi TOULHOAT, Président de Div Yezh et Jean-Yves PHILIPPE, Président de la CCKB.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'inspection d'académie validant le maintien du 2^{ème} poste.
- Montant de la DSC 2018 : Monsieur le Maire annonce que par courrier en date du 16 février 2018, Monsieur le Président de la CCKB l'a prévenu d'une modification de calcul de la Dotation de Solidarité Communautaire. Depuis 2017, la CCKB s'acquitte aux lieux et place des communes, de leur contingent SDIS, le crédit équivalent étant déduit du chiffrage théorique de la DSC. Cette mesure n'avait pas été appliquée à la commune de LANRIVAIN l'an dernier, le conseil municipal ayant refusé le transfert de la compétence à la communauté de communes. Cependant, les services préfectoraux ont, depuis, considéré qu'il s'agissait d'une nouvelle compétence statutaire dont l'acquisition dépendait d'une majorité qualifiée et non de l'unanimité, et que, cette majorité étant acquise, les nouvelles modalités devaient concerner l'ensemble des communes. En fonction de ces nouveaux éléments, la commune percevra cette année une DSC de 5 920 €.
- Subventions aux associations : les demandes de subventions des associations devront parvenir en mairie avant le 15 mars 2018.
- Distribution des bulletins municipaux : La Poste propose la distribution des bulletins seulement dans 15 jours. M. GESTIN Joseph, Adjoint en charge de la communication propose de le distribuer avec d'autres élus cette semaine.
- Réunion avec les parents d'élèves : Suite à la mise en place du permis à point à l'école, les parents d'élèves ont demandé une réunion avec la municipalité. Un retour à été fait au conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance,
René LE PRE,
Conseiller Municipal

